

## NOTE DE SERVICE

N° 01-130-B-P3 du 26 décembre 2001

NOR : BUD R 01 00130 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

### OPPOSITION À PAIEMENT DE CHÈQUE SUR LE TRÉSOR

#### ANALYSE

Application des dispositions de l'instruction n° 73-133-B-P3 du 2 octobre 1973

Date d'application : 26/12/2001

#### MOTS-CLÉS

DÉPENSE ; CHÈQUE TRÉSOR ; OPPOSITION

#### DOCUMENTS À ANNOTER

Note de service n° 01-121-B-P3 du 23 novembre 2001

#### DOCUMENTS À ABROGER

Néant

#### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	TGCST	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGC	TGE	TOM	CSOM	PGA	BA
RF	T											

#### DIFFUSION

GT 107

*DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE*

*7<sup>ème</sup> Sous-direction - Bureau 7C*

## DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE N° 229

NUMERO Opposition	SERVICE émetteur	COMPTABLE assignataire	NUMERO de chèque	OBSERVATIONS
326	Trésorerie Générale de la Nièvre	Trésorier-Payeur Général de la Nièvre Service Dépense	2398432	1 lettre-chèque en blanc, perdue

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

L'ADMINISTRATRICE CIVILE CHARGÉE DE LA 7<sup>ème</sup> SOUS DIRECTION

FABIENNE DUFAY